

AIDE A LA REDACTION NOTES & CITATIONS

ENSA Paris Val de Seine



Mise à jour 9/09/2022

Notes de bas de page et citations

La bibliographie, placée en fin de mémoire, permet l'identification précise de l'ensemble des documents que vous avez consultés pour l'élaboration de votre mémoire. Vous serez probablement conduits à vous référer directement à certains d'entre eux en rédigeant votre mémoire c'est-à-dire à effectuer un appel de citation et/ou une note de bas de page, soit un lien entre la bibliographie et le texte de votre mémoire.

Nota : la bibliographie devra recenser tous les documents qui ont fait l'objet d'une citation ou d'un signalement sous forme de notes de bas de page, sans exception.

En bref, une référence bibliographique s'effectue à trois niveaux dans un mémoire :

- dans le corps du texte (citation et référence abrégée ou appel de notes) ;
- en notes (références abrégées) ;
- en fin de mémoire, sous la forme d'une bibliographie soit une liste construite de l'ensemble des références complètes utilisées.

I. Citations et appels de citation :

1. CITATIONS :

Au fil de la rédaction de votre mémoire, vous serez appelés à citer quelques phrases d'un document consulté et signalé dans votre bibliographie.

Une citation de texte répond à quelques règles, afin de respecter l'auteur que vous citez : vous devez citer **exactement** les termes de l'auteur auquel vous vous référez et placer la citation entre guillemets ou en italique, afin qu'elle soit clairement identifiable.

Toute intervention de votre part sur la citation afin de mieux l'intégrer à un paragraphe de votre texte doit être signalée (changement de temps, d'articles, partie de phrase supprimée), le terme modifié étant alors mis entre crochets, la suppression d'une part de la citation étant signalée par [...].

Exemple :

Un monde caractérisé par « [sa] démence grisante de *feux follets*, [...], tordus et hurleurs comme des éclats de rire »¹

⇒ La formule est empruntée à Georges Bataille. La référence devra être précisée en note (cf. note 1) et dans la bibliographie. Un article a été modifié et est donc entre crochets ([sa] au lieu de « une » dans la phrase d'origine). La citation a été tronquée (retrait de « louches et charmants ») d'où « [...] » à la place des mots supprimés.

Un concept, une expression propre à un auteur peuvent également être valorisés par une mise entre guillemets car ils renvoient à une pensée précise :

Exemple :

Pour reprendre une idée forte exposée dans un ouvrage récent de Georges Didi-Huberman à propos de l'image, le jazz ferait apparaître des « différentiels de temps ».

¹ Georges Bataille. « Black Birds ». *Documents*, 1929, 4 215

⇒ L'expression « différentiels de temps » est ici empruntée à G Didi-Huberman². On devra donc insérer une note (cf note 2) pour indiquer la référence précise et la reporter en bibliographie.

Il ne faut pas abuser des citations, qui ne font que ponctuer, illustrer votre réflexion mais peuvent en gêner la compréhension si elles sont trop longues ou trop nombreuses.

Il existe deux types de citations :

La citation courte, insérée dans le texte, entre guillemets.

La citation longue (plus de quatre lignes), également entre guillemets mais détachée du texte (retrait gauche, interligne simple, police réduite, sauter une ligne avant/après citation) et qui peut être annoncée par un bref référencement (auteur, date, voire pagination)

Exemple : (Bacon, 1976, 61)

« [...] il est fréquent que la tension soit complètement changée rien que par la façon dont va un coup de pinceau. Il engendre une forme autre que la forme que vous êtes en train de faire. Je veux dire qu'il y a toutes sortes de choses qui se passent tout le temps et qu'il est difficile de distinguer le travail conscient et le travail inconscient [...] »

Lorsque, par respect de l'auteur, vous le citez en répétant un problème d'orthographe, utilisez « **sic** » (ainsi)

Exemple : « André Breton a grandement contribué [sic] [...] »

2. CITATIONS ET BIBLIOGRAPHIE :

On peut établir un lien entre une citation et la référence bibliographique dont elle provient par un appel de citation.

Principaux modes de renvoi d'une citation à la bibliographie :

➤ Par auteur :

Indiquer après la citation le nom de l'auteur (ou les premières lettres de son nom), la date de publication, voire les pages, entre parenthèses ou entre crochets :

Exemple : [Barthes 1980]

La bibliographie devra être classée par ordre alphabétique d'auteurs et l'appel de citation devra être rappelé avant la référence bibliographique complète telle qu'elle figure dans le texte de votre mémoire.

Exemple : [Barthes 1980] **Barthes, Roland**. *La chambre claire. Notes sur la photographie*. Paris : Gallimard, 1980.

Si vous avez consulté et donc listé dans votre bibliographie plusieurs documents d'un même auteur publiés la même année, distinguez-les par des lettres (a, b, c)

Remarque : ce type d'appels de citation peut dispenser des notes de bas de page en termes de renvoi bibliographique.

➤ Par numéro :

Numéroter, par ordre d'apparition, chaque citation. Le numéro sera placé après la citation entre crochets, entre parenthèses ou en exposant.

Exemple : « contemplant une photo [...] » [5]

² Georges Didi-Huberman. *Devant le temps. Histoire de l'art et anachronisme des images*. Paris : Minuit, 2000

La bibliographie devra alors être classée par ordre numérique.

Exemple : [5] **Barthes, Roland**. *La chambre claire. Notes sur la photographie*. Paris : Gallimard, 1980.

La numérotation peut également s'effectuer en sens inverse, c'est-à-dire en partant de la bibliographie : il s'agit de numéroter la bibliographie, classée par ordre alphabétique ou par thèmes, et de créer les renvois au niveau de chaque citation³.

II. Notes de bas de page

1. NOTES BIBLIOGRAPHIQUES :

Procédure : faire un appel de note à droite du mot qui justifie la note. Se positionner à la fin du mot, avant le signe de ponctuation, et créer une note de bas de page (sous word : onglet références/note de bas de page). L'appel prend la forme d'un chiffre en exposant.

En bref : je fais une citation dans le corps du texte → j'effectue un renvoi (appel de note sur cette citation) à une note → la note renvoie le lecteur à la bibliographie c'est-à-dire à la référence complète du document cité.

➤ Notes de bas de page pour éviter au lecteur de multiples aller-retour entre texte et bibliographie :

Il s'agit de proposer, directement en note, de préférence en bas de page, les éléments d'identification de la référence citée en nombre suffisant pour permettre de retrouver la référence complète dans la bibliographie de fin de mémoire. Nota : bien entendu, en l'absence de bibliographie, la référence en notes de bas de pages devra être complète.

On peut regrouper plusieurs références dans une même note, sans quoi il faut faire plusieurs appels de note au même endroit, et les séparer par des virgules.

Une référence en note n'est pas tout à fait semblable à une référence de bibliographie : la ponctuation peut différer pour ne pas hacher la lecture (virgules plutôt que points), de même que la présentation de l'auteur (prénom, nom), les données facultatives ne sont pas rappelées alors qu'on indiquera précisément l'endroit auquel on renvoie dans le document signalé (pages, chapitre etc.)

Exemples de référence en notes :

² Roland Barthes, *La chambre claire*, Paris : Gallimard, 1980, p. 13

² R. Barthes, *La chambre claire*, p. 13

² Barthes, 1980, p. 13

² 2, p.13

Exemple de référence au sein d'une bibliographie :

Barthes, Roland. *La chambre claire. Notes sur la photographie*. Paris : Gallimard, 1980.

³ Inconvénient des appels de citation : ils alourdissent le texte et renvoient généralement à une autre forme de présentation bibliographique que celle préconisée jusqu'ici. Il est donc préférable d'utiliser les notes de bas de page.

➤ **Notes de bas de page pour préciser une référence :**

Une note de bas de page peut compléter un appel de citation :

Exemple : si l'appel de citation indique seulement [Barthes 1980], on pourra en note préciser les pages, le chapitre, d'où provient cette citation (localisation).

Une note de bas de page peut également signaler une référence en appui d'une réflexion développée dans le texte, hors de toute citation (« citation » d'idée).

➤ **Modes de référencement au sein des notes de bas de page :**

Le premier signalement d'un document en note doit comprendre au moins auteur, titre (d'un ouvrage, d'un article, d'une contribution) et spécifier l'endroit précis auquel on se réfère dans ce document. Si cela ne suffit pas à identifier le document (ex : monographie d'architecte...), préciser toutes les mentions nécessaires : éditeur, année de publication.

Les signalements suivants de la même référence peuvent prendre deux formes :

-*La forme classique :*

Ibid. : renvoie à la référence qui précède immédiatement (ibidem = au même endroit), c'est-à-dire à la référence donnée dans la note de bas de page qui précède immédiatement celle qu'on est en train de rédiger. Ibid remplace la référence complète qui vient d'être faite.

Op.cit. : renvoie à une référence antérieure (la référence a déjà été citée mais est éloignée de quelques notes de bas de page de celle qu'on est en train de rédiger). On doit rappeler auteur, titre, localisation, suivis de op. cit. (opere citato = dans l'ouvrage cité).

Exemple : on a déjà fait en note référence à un ouvrage référencé dans la bibliographie, soit : Freud, Sigmund. *Inhibition, symptôme et angoisse*. Paris : PUF, 1993.

1^{re} référence en note 15 : S. Freud, *Inhibition, symptôme et angoisse*, Paris : PUF, 1993

2^e référence dans la note strictement suivante (note 16) : Ibid.

3^{re} référence plus éloignée dans le texte (note 25) : S. Freud, op.cit.

Remarque : si la référence est éloignée et que plusieurs autres références du même auteur ont été proposées en notes, préciser le titre. On peut toujours préciser une localisation dans ce type de référencement (Ibid., p.17 ; op.cit., p.17).

-*La méthode préconisée par la norme française :*

Rappel du nom de l'auteur, voire du titre abrégé et rappel du numéro de la note où figure le 1^{er} signalement du document. Cela implique toutefois de nombreuses vérifications dans l'organisation de vos notes.

Exemple : Barthes, réf. 2, p. 13 ou Barthes, *La chambre claire*, réf. 2, p. 13

Remarque : il existe aussi des systèmes de référencement automatisés, qui reposent sur des logiciels de gestion automatique des références bibliographiques, utiles pour des recherches volumineuses et dès lors non signalés ici (un index est alors attribué à chaque référence bibliographique, en appels de citations dans le texte comme en notes et le logiciel génère la bibliographie complète de fin de texte).

2. NOTES DE COMMENTAIRES :

Une note en bas de page n'a pas nécessairement un usage bibliographique. Elle peut également préciser le contenu d'un paragraphe, élargir une réflexion en proposant d'autres pistes de recherche, l'étayer par des exemples plus secondaires au propos etc. mais il s'agit alors de veiller à ce que les notes ne perturbent pas trop la lecture du texte, en l'allongeant inutilement.